

N° 3354 du 12 au 25 janvier 2022

inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière





p. 4 à 7

ACTU (pages 4 à 7)

- 2022 : nos revendications sont toujours là
- Covid-19, un début d'année sous tension.
- Hôpital : pour FO, l'exécutif n'apprend pas de ses erreurs.
- Revalorisation des minima de branche : des propositions patronales de rattrapage, au mieux.
- Protection sociale complémentaire : les agents de l'État se prononceront le 26 janvier.
- Contre-réformes : l'Ancien Monde n'a pas dit son dernier mot.

DROIT (page 9)

- Les limites de l'action en justice d'un syndicat.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Développement : actions nombreuses et variées pour la semaine FO de l'adhésion.

INTERNATIONAL (page 16)

- Europe : les combats syndicaux pour les droits se multiplient.

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Justice : mobilisation sans précédent pour des moyens dignes.
- Sirail rachète en Italie mais refuse une prime à ses salariés.
- Seb/Tefal : grève victorieuse sur les salaires et l'emploi.
- Chez Solocal, FO appelle la direction à revoir son projet d'accord sur le télétravail.
- Cadres, des salariés à part entière et non entièrement à part! La parole à FO-Cadres.
- Le secteur confédéral de la formation explique la mission du CFMS : former, développer et émanciper.

HISTOIRE (page 22)

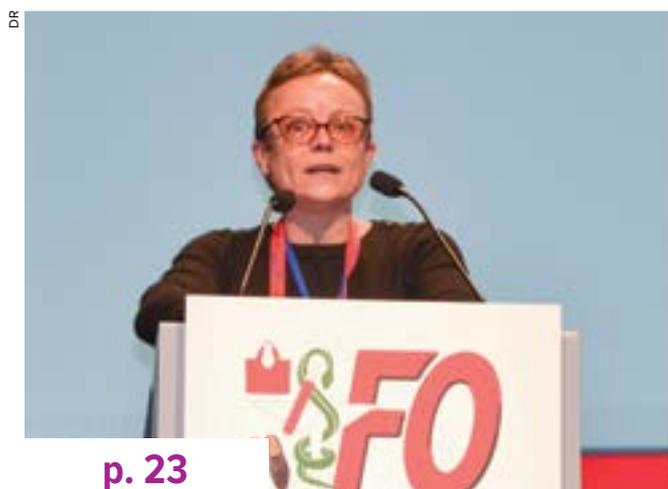
- La Charte d'Amiens.

PORTRAIT (page 23)

- Sylvia Veitl, nouvelle secrétaire générale de la fédération FO-Pharmacie.



p. 11 à 14



p. 23

FO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, M. Carlus, C. Chiclet, F. Darcillon.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal janvier 2022.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

2022

UNE ANNÉE D'AMBITION POUR FO!

Ce premier édito de l'année est bien sûr l'occasion de souhaiter, de la part du Bureau confédéral, à tous nos adhérents et militants nos meilleurs vœux, à titre individuel, de bonheur pour chacune et chacun. À titre collectif, faisons le vœu, et donnons-nous les moyens de le réaliser, de la réussite de nos engagements syndicaux, dans la négociation, dans la mobilisation quand c'est nécessaire, pour le progrès des droits des salariés.

Pour FO, l'année veut démarrer sur « les chapeaux de roues »! Envers et contre la situation et le contexte actuels (pandémie, restrictions sanitaires, incertitudes économiques, campagne présidentielle...), nous ne comptons pas perdre de temps.

La semaine FO de l'adhésion syndicale, annoncée du 17 au 22 janvier, nous la maintenons! Bien que cela sera plus compliqué à mettre en œuvre, le syndicat FO « ne disparaît pas sous la Covid-19 », comme nous avons répondu à une journaliste qui s'interrogeait sur notre état d'esprit.

Avant même la période des fêtes de fin d'année, plus de la moitié de nos UD nous avaient fait part des actions qu'elles programmaient – très souvent, à partir du flyer et de l'affiche mis à disposition par la confédération, des opérations de tractage et d'affichage dans des centres commerciaux, des zones d'activité, des places publiques et des marchés, devant certaines entreprises dépourvues de syndicat... Les fédérations relaient cette action auprès des syndicats, les invitant à faire coïncider, lors de réunions au titre de l'heure mensuelle d'information syndicale, la reprise des cartes par les adhérents et l'adhésion de nouveaux collègues salariés. Certaines ont même pris

les devants, sans attendre le 17 janvier, avec des opérations d'affichage public ou la diffusion d'informations syndicales ciblant la création de nouvelles implantations. L'objectif? « *Promouvoir auprès de toutes les catégories de travailleurs, femmes, hommes, jeunes, seniors, cadres, demandeurs d'emploi, précaires et retraités, le rôle essentiel du syndicat et la nécessité d'y adhérer.* »

Parce que dans le même temps, l'action syndicale quotidienne dans les entreprises, dans les secteurs d'activité et les branches, au niveau interprofessionnel ne connaît pas de trêve. Nous sommes convenus d'une **journée de mobilisation le 27 janvier prochain**, conjointement avec d'autres organisations syndicales. Parce que nous ne

cédons pas sur notre revendication d'une augmentation générale des salaires – d'autant moins que l'inflation des prix des produits de première nécessité se fait sentir. Cette mobilisation vient en soutien des négociations, actions et mobilisations qui ont lieu avec nos syndicats, alors que le gouvernement s'en est tenu à l'augmentation *a minima* du Smic et

maintient le gel du point d'indice dans la fonction publique. Alors que dans certaines branches et entreprises, les négociations avec les employeurs demeurent difficiles, il s'agit aussi de défendre les conventions collectives et l'emploi de qualité contre la précarité et les bas salaires!

Cette année est celle de notre congrès confédéral. **À nous d'en faire une année syndicale, revendicative et d'ambition pour la confédération.**

Cette ambition est celle d'un **congrès syndical** libre, indépendant, revendicatif et déterminé, fédérateur, rassemblé, organisé et confiant dans l'avenir.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr



© F. BLANC



2022 : nos reve

L'année du congrès confédéral de FO

Le XXV^e congrès confédéral se tiendra au Parc des Expositions de Rouen, sur la commune du Grand-Quevilly, du lundi matin 30 mai au vendredi 3 juin en fin d'après-midi. L'accueil des délégués se fera dès le dimanche.

À ce grand moment statutaire de l'organisation devraient participer quelque 3000 congressistes, dont une grande majorité de délégués. C'est le congrès des syndicats.

D'ores et déjà, et malgré les perturbations dues au contexte sanitaire, les préparatifs vont bon train pour ce congrès qui est l'expression de toute l'organisation FO.

V. F.

En ce début 2022, la pression de la crise sanitaire connaît un regain de vigueur, soulignant la nécessité d'apporter des moyens massifs aux services publics. La revendication salariale occupe toujours le devant de la scène tandis que le patronat se borne, au mieux, à un rattrapage du Smic, lequel n'a reçu aucun coup de pouce. L'année s'ouvre aussi avec la poursuite de contre-réformes et la crainte de celles en embuscade... Les travailleurs, eux, continuent la lutte pour leurs droits. La mobilisation interprofessionnelle du 27 janvier en sera une illustration et FO est à leurs côtés. Notamment par des actions pour son développement, l'organisation, qui prépare son congrès confédéral, montre toute sa détermination.

Hôpital : pour FO, l'exécutif

Avec l'arrivée du très transmissible variant Omicron, les personnels hospitaliers, déjà épuisés par vingt et un mois de pandémie et occupés par la cinquième vague, sont de nouveau mis à l'épreuve. Le nombre de nouvelles hospitalisations repart

à la hausse. Janvier sera difficile, prévient l'exécutif. Le gouvernement a décidé d'octroyer une prime mensuelle – 100 euros dès janvier – aux 24 000 infirmiers en soins critiques. Au risque, pointe FO-SPS, « de fracturer le collectif d'équipes de soins ».

Revalorisation des minima de branche : des pr

« **U**ne pseudo-négociation! » La Fédération FO Transports et Logistique ne décollerait pas le 5 janvier après la troisième séance de négociations dans le transport routier de marchandises, conclue sans accord. « La proposition patronale est un ajustement sur le Smic, qui ne tient même pas compte du prévisionnel d'inflation 2022 », dénonce

son secrétaire général Patrice Clos. Elle est loin de la revalorisation attendue dans le secteur, qui a retrouvé un niveau d'activité supérieur à celui d'avant la crise. La hausse de 5% proposée porterait la grille juste au-dessus du Smic horaire brut (10,57 euros au 1^{er} janvier) : à 14 centimes de mieux pour le premier coefficient (+1,32%), à 44 centimes pour le der-

nier (+4,16%). « Le patronat ne veut pas perdre les allègements de charges sur les bas salaires », souligne le militant.

76% de branches non conformes

Cet échec illustre les difficultés persistantes à négocier une revalorisation dans

Endications sont toujours là

Covid-19, un début d'année sous tension

Les chiffres des contaminations sonnaient telle une alerte : 2022 commencerait sous le signe du Covid. Le Premier ministre a annoncé, au lendemain du réveil, le retour « obligatoire » du télétravail en entreprise, lorsque les postes le permettent, à raison de trois jours par semaine. Par un amendement au projet de loi sur le pass vaccinal, le gouvernement a prévu une sanction en cas de non-respect de la mesure. Ce texte crée « un dispositif d'amende administrative » d'un montant de 1000 euros maximum par salarié. Mais le dispositif est plus compliqué que cela et en cas de contestation par l'entreprise,

le recours mené sera suspensif. « Le gouvernement affiche le télétravail comme obligatoire mais dans le texte, cela est encore laissé au bon vouloir des employeurs », s'indigne Sébastien Busiris pour la FEC-FO. D'autant que la sanction repose sur les contrôles que devra faire l'inspection du travail. Or, interroge le militant : « Comment les agents, déjà en sous-effectifs, pourront gérer cela? »

Au quotidien, la gestion d'un chaos

Dans l'Éducation, un protocole sanitaire a été dévoilé le dimanche

2 janvier, veille de la rentrée scolaire. « Cette annonce de dernière minute, et toujours sans l'apport de moyens supplémentaires, a donné lieu à un ras-le-bol généralisé des personnels qui gèrent au quotidien un chaos organisé », pointe Clément Poullet pour la FNEC FP-FO. Et les mots du ministre, évoquant « l'absentéisme des professeurs », n'ont fait qu'exacerber la contestation. Des mobilisations ont eu lieu au niveau local et plusieurs syndicats dont FO appellent à une grève nationale le 13 janvier. FO a déposé un préavis de grève courant jusqu'au 20 février.

Chloé Bouvier

utif n'apprend pas de ses erreurs

Préparation de la conférence FO le 1^{er} février

« Cette prime catégorielle fait fi des autres professionnels. L'hôpital est une entité. La prise en charge des patients

ne tient que par la mobilisation de tous les agents soignants, administratifs, techniques, ouvriers », rappelle Didier Birig, son secrétaire général, pour qui « l'exécutif n'apprend pas de ses erreurs ». Sollicitée par le ministère de la Santé, FO-SPS a pro-

posé une mesure globale : que les années Covid soient comptées double pour la retraite des hospitaliers. En pleine préparation de sa conférence du 1^{er} février, la fédération ne lâche rien.

Élie Hiesse

ositions patronales de rattrapage, au mieux

la majorité des branches. La « pression » que le ministère du Travail dit mettre en œuvre sur les plus récalcitrantes, depuis septembre, y change peu. Mi-décembre, le bilan du suivi des quarante-cinq branches ayant des minima inférieurs au Smic était maigre : « environ un tiers » se sont mises en conformité en quatre mois. Dont celle des hôtels-café-restaurants, où le patro-

nat a proposé, mi-décembre, une grille « en hausse moyenne » de 16,3%. Inédit. Sauf que cette hausse s'entend par rapport à la grille de 2018. Et que les trois premiers échelons du premier niveau – concentrant la majorité des effectifs – feraient l'objet d'une augmentation comprise entre 4,16% (44 centimes de plus que le Smic) et 5,9% (63 centimes). Pour la FGTA-FO, qui réserve sa signature,

ce rattrapage ne contrera pas la perte d'attractivité du secteur (plus de 100 000 postes vacants). Dans ce contexte, la mobilisation interprofessionnelle du 27 janvier sur les salaires, initiée par FO, prend tout son sens. D'autant que le nombre de branches non conformes a encore augmenté depuis le 1^{er} janvier : elles sont 76%, contre 63,2% en décembre.

Élie Hiesse

Fonction publique : l'année des élections professionnelles

Le 8 décembre 2022, plus de cinq millions d'agents publics choisiront, pour quatre ans, leurs représentants dans les instances de dialogue social. Le scrutin se fera par vote électronique (sauf exceptions) à l'État, système facultatif dans les autres versants. Le vote en ligne sera ouvert du 1^{er} au 8 décembre. Conséquence de la loi de transformation de 2019, les instances changent de nom, de nature, de cartographie et de prérogatives. Les agents éliront ainsi des représentants aux comités sociaux (nés de la fusion des comités techniques/CT et des CHSCT), aux CAP, dont les rôles sont modifiés, ou encore aux commissions consultatives paritaires/CCP (pour les contractuels). FO est première dans le versant de l'État, deuxième dans l'hospitalière, troisième dans la territoriale.

V. F.

2022 : nos rêves

C'EST LA RENTRÉE!



Protection sociale complémentaire : le 26 janvier

Le projet d'accord portant sur la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC), en matière de santé, dans le versant de l'État, découlant de la loi de transformation d'août 2019 (et de l'ordonnance du 17 février 2021), a été présenté le 6 janvier aux organisations syndicales dont la FGF-FO. Le texte, que le gouvernement conçoit comme l'ultime version et qui a fait l'objet d'après négociations depuis

plusieurs mois, est ouvert à la signature jusqu'au 26 janvier. En cas de validation, des négociations sur le volet prévoyance s'ouvriraient sous un mois promet-il. La réforme prévoit que les employeurs publics, dont l'État, participent à la PSC à hauteur de 50% d'un montant de référence d'ici à 2026, et dès 2024 à l'État. Depuis le 1^{er} janvier, ce dernier verse aux agents 15 euros par mois au titre d'une PSC que

le gouvernement aimerait bien faire passer pour une amélioration salariale, tandis qu'il a gelé, comme depuis cinq ans, leur traitement indiciaire.

La FGF-FO donnera sa réponse le 21 janvier

La FGF-FO prend acte des avancées produites par la négociation concernant la par-

Endications sont toujours là

Contre-réformes : l'Ancien Monde n'a pas dit son dernier mot

Après la réforme sur l'Assurance chômage l'an dernier, le gouvernement persistera-t-il dans ses réformes structurelles largement contestées et notamment par FO? Régulièrement prônées – notamment par la Cour des Comptes –, ces réformes ont montré qu'elles sont décidées à chaque fois au nom de la réduction des dépenses publiques. Et cela particulièrement pour répondre aux règles européennes du pacte de stabilité (suspendues jusqu'à la fin 2022), soit le respect par chaque État membre d'un déficit public n'excédant pas 3% du PIB. Alors que, depuis le 1^{er} janvier, la France préside l'Union pour six mois, le chef de l'État avait évoqué, en amont, la nécessité d'un retour à une « règle commune », tout en disant son souhait d'un débat sur la règle stricte des 3%. L'expérience de la crise sanitaire et les moyens à engager pour la transition écologique doivent conduire les États européens à engager des investissements publics, indiquait-il en substance.

Retour d'une réforme des retraites, pour FO c'est non!

Mais les projets de contre-réformes sont-ils oubliés? Nul ne le dit. Et dès le 4 janvier, adopté en première lecture à l'Assemblée, le projet de loi 3DS acte entre autres d'une différenciation territoriale par le transfert, à la carte ou par expérimentations, de compétences de l'État vers les collectivités locales (routes nationales, lignes ferroviaires...). Sur le plan de l'environnement et de l'urbanisme par exemple, nombre de missions sont menacées, s'indigne la FEETS-FO. 2022 porte aussi la crainte d'un retour d'une réforme des retraites, garnie d'un recul de l'âge de départ. FO a déjà dit son refus d'un tel projet. De son côté, Emmanuel Macron déclarait fin décembre qu'il « *faudra travailler plus longtemps* ». Il évoquait aussi « *une sortie des régimes spéciaux* » pour un « *système simplifié* » avec « *trois grands régimes* » pour « *la fonction publique, les salariés et les indépendants* ».

Valérie Forgeront

Plus de 9 000 élections CSE en 2022

Quatre ans après la mise en place des premiers CSE, 2022 connaîtra une concentration d'élections professionnelles. Quelque 9 426 entreprises devraient être concernées par le renouvellement des instances cette année. Les résultats de ces scrutins seront pris en compte pour le calcul de la représentativité syndicale sur le nouveau cycle 2021-2024.

Pour FO, l'objectif est d'accroître son audience par rapport au cycle 2017-2021. Cela passe notamment par l'augmentation du nombre de listes déposées pour ces élections. Plus largement, FO met l'accent sur le développement de la syndicalisation, organisant entre autres une semaine de l'adhésion du 17 au 22 janvier.

C. J.

les agents de l'État se prononceront

participation syndicale au comité paritaire de pilotage de la réforme, note que le panier de soins a été nettement amélioré (par rapport à celui du privé) et souligne les améliorations obtenues sur le plan de la solidarité intergénérationnelle. Pour les retraités, l'âge de plafonnement des cotisations est ainsi ramené de 85 ans à 75 ans et le plafond de la cotisation à 175% du tarif de la cotisation d'équilibre du contrat collectif

et non plus 200%. Reste que « *l'adhésion obligatoire* » à un contrat collectif pose problème, souligne Christian Grolier pour la FGF-FO, dont le bureau fédéral se prononcera sur le texte le 21 janvier. Du côté de la territoriale, une réunion entre les syndicats et les employeurs publics – lesquels arguent du coût de la PSC pour les collectivités – est prévue le 12 janvier. Le 15 décembre, lors d'un conseil supé-

rieur (CSFPT) plusieurs syndicats, dont FO, avaient qualifié le projet PSC des employeurs de « *scandaleux* » et exigé l'ouverture de négociations, « *les montants et conditions de prise en charge (...) étant indigents* ». FO rappelle entre autres que « *les employeurs proposent 15 euros de participation pour la santé et 5,42 euros pour la prévoyance* ».

Valérie Forgeront

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le Secteur juridique.

Le Secteur juridique édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, Secteur juridique – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes? oui non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :





Les limites de l'action en justice du syndicat

Si un syndicat peut agir en justice pour obliger un employeur à mettre fin à un dispositif irrégulier de recours au forfait en jours, il ne peut pas demander la nullité ou l'inopposabilité des conventions individuelles de forfait en jours.

Un accord pour le développement de l'emploi par la réduction négociée et l'aménagement du temps de travail concernant le personnel d'encadrement a été conclu le 11 janvier 2001 au sein des sociétés Conforama.

Un syndicat national saisit le tribunal de grande instance aux fins notamment de voir prononcée la nullité de cet accord et des conventions individuelles de forfait en jours découlant de son application, au motif que ce texte ne respectait pas le droit à la santé et à la sécurité des salariés.

La cour d'appel déboute le syndicat de ses demandes et il se pourvoit en cassation. La Haute cour considère que l'action en justice d'un syndicat pour mettre fin à l'application d'un accord collectif organisant la mise en place d'un forfait jours est recevable. En l'espèce, l'accord ne prévoyait pas le contrôle des salariés soumis au forfait jours et ne permettait pas d'assurer le respect des durées maximales de travail, les repos quotidiens et hebdomadaires. À défaut de tels contrôles, l'accord mettait en jeu la santé et la sécurité des salariés en forfait jours (Cass.

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2132-3 du Code du travail dispose :

« Les syndicats professionnels ont le droit d'agir en justice. Ils peuvent, devant toutes les juridictions, exercer tous les droits réservés à la partie civile concernant les faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent. »

soc., 15 décembre 2021, n°19-15226).

Mais elle ne va pas au bout de son raisonnement et déboute le syndicat de sa demande de déclarer les conventions individuelles de forfait jours des salariés inopposables ou nulles.

Elle considère que ces demandes ne relèvent pas de l'intérêt collectif de la profession, mais de l'intérêt individuel propre à chaque salarié. Pour elle, seuls les salariés concernés peuvent effectuer une demande de nullité ou d'inopposabilité de la convention individuelle de forfait jours qu'ils ont signée afin d'obtenir un nouveau décompte de leur temps de travail ainsi que

le paiement de leurs heures supplémentaires.

Cependant, le recours des salariés au forfait jours ne sera-t-il pas prescrit une fois que les délais de recours du syndicat seront épuisés? En effet, en l'espèce le jugement du tribunal datait du 1^{er} février 2018, s'agissant d'heures de travail effectuées jusqu'en 2014. Or, l'arrêt de cassation intervient en 2021, soit plus de sept ans après... Ne serait-il pas nécessaire que les salariés exercent leur recours individuel en même temps que le syndicat exerce le recours collectif? N'est-ce pas donner pour mieux reprendre?

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFO-juridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous : <https://frama.link/InFOjuridique>



Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

L'Info militante

N° 3320 du 15 au 28 janvier 2020

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

- > l'actualité sociale et juridique
- > les analyses et les propositions FO
- > toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé



Public-privé, c'est tous ensemble

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 17 décembre.

«**Q**u'est-ce que le gouvernement général veut faire ?... dans un contexte de crise économique et sociale, il faut une réponse pour tous et c'est ce que nous proposons... l'ensemble des fédérations FO...»

«**P**UBLIC-PRIVÉ, c'est tous ensemble... le gouvernement a lancé un appel de grève... les salariés du privé...»



Grande mobilisation des salariés privés



ABONNEZ

VOUS

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Code Postal :  : Mail :

N° de carte : Syndicat : Fédération :

Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14

Bulletin
d'abonnement

Développement : actions nombreuses et variées pour la semaine FO de l'adhésion



Du 17 au 22 janvier, l'ensemble de l'organisation se mobilise pour la semaine de l'adhésion syndicale à FO. L'objectif de cette opération, annoncée lors du CCN des 3 et 4 novembre derniers, est de promouvoir le rôle essentiel du syndicat, notamment auprès d'un public plus difficilement atteignable, à l'image des salariés isolés des TPE, des demandeurs d'emploi ou encore des jeunes... Distributions de tracts, stands sur les marchés, journée portes ouvertes dans les structures ou encore de conviviales « gallettes des droits », plus d'une centaine d'actions sont programmées sur l'ensemble du territoire pour donner plus de visibilité au syndicat et œuvrer en faveur du développement de FO.

Salaires, congés payés, conditions de travail... Rappeler aux salariés à quel point le syndicat est important et à quel point il est nécessaire d'y prendre part en adhérant, tel est l'objectif de la semaine de sensibilisation organisée par FO du 17 au 22 janvier. « Les syndicats permettent de connaître ses droits, de les faire respecter et de les améliorer, souligne Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération FO. Beaucoup de demandeurs d'emploi n'ont pas en tête que l'As-

surance chômage est le produit de l'action syndicale, ni que FO en était à l'initiative. Idem pour la généralisation des retraites complémentaires. Et personne ne fait le compte des négociations salariales en entreprise, mais c'est bien plus que les 17 milliards d'euros de la prime d'activité obtenue par les Gilets jaunes. » Pour FO, le développement est un enjeu majeur. Étendre l'audience de l'organisation permet d'établir un rapport de force en sa faveur et ainsi pouvoir plus

largement encore défendre les salariés. En effet, mettre en œuvre plus efficacement encore les revendications, cela passe aussi par la hausse du nombre d'adhérents, des implantations syndicales et donc de la possibilité de davantage de victoires électorales. C'est la position inflexible de FO contre la réforme des retraites qui est par exemple à l'origine du regroupement des forces à la RATP et des beaux résultats aux élections.

Suite en page 14

**Le syndicat, c'est
mon quotidien!**

Salaires

les négociations / Mes primes
Ma feuille de paie

Emploi

Mes horaires & Congés

Mes horaires. Formation.

Télétravail.

Mes droits

Sociale

Sécurité sociale

Retraite

Assurance chômage / handicap

Santé & handicap

- Climat et environnement
- Logement
- Consommation et prime transport

Se syndiquer
à



c'est simple !

Développement : actions nombreuses et variées pour la semaine FO de l'adhésion

Suite de la page 11

Durant toute cette semaine de l'adhésion à FO, l'ensemble de l'organisation se mobilise partout en France. Plus d'une centaine d'initiatives sont prévues, tant par les unions départementales et locales que par les fédérations. En Île-de-France, la camionnette de l'union régionale URIF-FO sillonne les routes de plusieurs départements. L'UD de Seine-et-Marne tractera dans une zone industrielle, bastion d'un autre syndicat, ainsi que dans un centre commercial, indique son secrétaire général, Antoine Gamaury, qui compte aussi cibler les adhérents isolés du département. « On va tous les appeler pour leur proposer de monter un syndicat dans leur entreprise avec deux ou trois copains, explique Antoine Gamaury. Cette démarche concerne aussi les structures de moins de 50 salariés où il est difficile de s'implanter, mais quand cela a lieu le syndicat est souvent la seule représentation et il fait 100% des voix. Derrière, nous serons là pour les soutenir. »

Dans l'Essonne, annonce Christophe Le Comte, l'UD profitera de cette semaine pour mener une nouvelle action devant la Bourse du travail d'Évry. Depuis plusieurs années, cette dernière est la cible du conseil départemental, qui multiplie les attaques contre ce lieu essentiel pour la défense des droits des salariés.

Ne pas réduire l'action des syndicats aux manifs

Dans la Marne, l'UD organise une journée portes ouvertes à la Maison des syndicats le 18 janvier, une première. « On invite tout le monde à venir découvrir ce que peut faire un syndicat, et que son action ne se limite pas aux manifs », explique Sylvie Szeferowicz. Différents stands proposeront des conseils en droit du travail, en droit de la consommation ou sur les questions de handicap et d'inaptitude. Seront également présents des experts CSE, CSSCT, égalité professionnelle, ainsi que des retraités. « L'accueil sera fait par des militants, pour montrer que le syndicalisme

L'UD du Tarn-et-Garonne imagine un Trivial Pursuit syndical

« En général, les gens savent qu'on est là pour accompagner les salariés aux prud'hommes, d'autres nous apparentent à un parti politique, l'action de terrain du syndicat est méconnue », déplore Éliane Teyssié, secrétaire générale de l'UD FO du Tarn-et-Garonne.

Pour permettre au grand public de toucher du doigt l'action syndicale et d'apprendre en s'amusant, elle a imaginé avec deux camarades un jeu de Trivial Pursuit original. Le principe reste le même, un camembert à remplir et trois cents questions portant sur six thèmes. Mais là, il s'agit de questions sur le droit du travail, le CSE, la CSSCT, la Sécurité sociale, l'histoire du syndicat et les personnalités du monde du travail. Ainsi, « Combien de jours sont accordés au titre de la formation syndicale ? », « Quel jour férié est lié au massacre de Fourmies ? »... Le jeu, encore à l'état de prototype, a reçu un bel accueil des militants, qui découvrent eux aussi leurs lacunes. « On apprend et on échange, des questions en appellent d'autres, on a rarement le temps de finir une partie », s'amuse la créatrice.

FO à la rencontre des jeunes

Les jeunes sont l'un des publics ciblés par FO pour son opération de sensibilisation. Une expérience menée à l'automne dernier par l'UD FO du Tarn-et-Garonne en montre la pertinence. Durant plusieurs pauses déjeuner, des militants sont venus rencontrer les élèves d'un CFA et leur ont distribué des livrets sur leurs droits et des goodies FO. « Autant les élèves de première année se sentaient moins concernés, autant ceux de deuxième année, qui ont déjà un pied en entreprise, étaient franchement motivés », se félicite la secrétaire générale de l'UD Éliane Teyssié. Heures supplémentaires, travail du dimanche, conditions de travail, salaires... les questions ont fusé.

Semer des graines

« Ces jeunes étaient très contents qu'on vienne les voir, poursuit-elle. Beaucoup travaillent dans des TPE sans syndicats. Et même si un syndicat est implanté, ils n'osent pas aller le voir. Nous avons semé des petites graines et nous renouvellerons l'opération. » Pour la semaine de l'adhésion, Frédéric Couture, secrétaire général de l'union locale de Pau, a notamment prévu de tracter devant le restaurant administratif de l'université, pour toucher la fonction publique mais aussi des étudiants. À plus long terme, l'UL, dont il a repris les rênes il y a six mois, souhaite « travailler à fond sur les jeunes » en allant dans les CFA, les lycées hôteliers, les forums étudiants... « Généralement, le premier discours qu'ils entendent sur les syndicats en arrivant en entreprise est plutôt négatif, regrette-t-il. Alors nous voulons intervenir avant pour leur expliquer quel est leur rôle, ce qu'est un CSE, et les valeurs de liberté et d'indépendance prônées par FO. »

C. J.

n'existe que par la force des travailleurs et des gens qui donnent du temps pour ça », ajoute-t-elle.

Ailleurs, les militants seront sur le terrain pour tracter dans les transports, comme à Marseille, tenir un stand sur un marché, comme à Annecy. Plusieurs UD ont prévu de cibler pour le tractage des entreprises où FO n'est pas représentée. Des communications sont programmées dans les médias et sur les réseaux sociaux. Des camarades iront aussi à la rencontre des saisonniers à la station de ski de Gourette, dans les Pyrénées. En Drôme-Ardèche, tous les adhérents FO seront sollicités individuellement par mail pour recueillir une adhésion. Et pour un moment de convivialité, plusieurs départements organisent une « galette des droits », reprenant une initiative lancée dans l'Aveyron il y a plusieurs années.

Clarisse Josselin

TOUS MOBILISÉS le 27 janvier

*Pour nos salaires,
nos retraites,
nos emplois.*

**Salariés du privé et du public
jeunes et retraités**

avec **FO**

**nous avons tous de
bonnes raisons d'y aller !!**

Europe : les combats syndicaux pour les droits se multiplient

FO participait au comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats en décembre dernier. Objectif de la CES : réagir à l'actualité sociale européenne et évoquer la stratégie à adopter alors que l'agenda social de l'Union est très chargé.



Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale au secteur international, représentant FO à la conférence de mi-mandat de la CES en novembre 2021.

L'actualité sociale en Europe a amené le comité exécutif de la CES, qui se tenait en décembre, à devoir aborder de nombreux dossiers. La CES a ainsi condamné, par une résolution d'urgence adoptée à l'unanimité, les attaques sur les droits des travailleurs et notamment en Hongrie, où les réformes réduisent de plus en plus les droits sociaux et syndicaux. Entre autres, le droit de grève des salariés du secteur aérien a été mis à mal ces derniers mois.

La question de la protection des travailleurs européens dans le cadre des politiques de transition énergétique était également à l'ordre du jour. Dans le cadre du Pacte vert européen, une résolution a été adoptée, appelant à renforcer le droit des travailleurs, notam-

ment à « garantir la création d'emplois de qualité dans le cadre des transitions justes ». Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale au secteur international, le martèle, « la transition écologique doit aller de pair avec la garantie des droits sociaux et ne pas se faire au détriment des droits des travailleurs. C'est une transition socialement juste, prenant en compte les impacts sur les salariés, qui est souhaitée par FO ».

De nombreux chantiers en 2022

La CES a mis en avant plusieurs dossiers à venir, certains particulièrement portés par FO. Ainsi, « la demande d'intégration d'un protocole de progrès social aux traités [économiques, NDLR] européens

est une position de longue date de la confédération, rappelle la secrétaire confédérale. Il s'agit de garantir la justice sociale afin que les libertés économiques ne priment plus sur les droits sociaux au sein de la Communauté ». Et de se réjouir que la CES s'empare de cette question. L'objectif étant de pouvoir aller vers davantage d'égalité des droits entre les travailleurs en Europe. La CES a aussi pris des engagements visant à amener l'Union européenne à se positionner sur la question des travailleurs des plates-formes. « Il faut clarifier si ces travailleurs sont des salariés ou des travailleurs réellement indépendants. FO et la CES, nous refusons un troisième statut faisant perdre toute protection au travailleur », insiste Marjorie Alexandre, qui alerte sur les risques de « voir s'étendre ce modèle des plates-formes à d'autres secteurs de l'économie en l'absence de législation claire ».

Le comité exécutif a aussi abordé le devoir de vigilance, soit l'obligation pour les entreprises de ne pas favoriser ni ne faire perdurer des situations contraires aux droits de l'Homme (travail forcé, travail des enfants...). En 2017, FO avait participé à l'élaboration d'une loi établissant pour la première fois en France un droit contraignant sur le devoir de vigilance, une première en Europe. « Même si cette "loi pionnière" n'est pas parfaite, explique la secrétaire confédérale, elle a le mérite d'avoir porté cette thématique dans le débat européen. La Commission européenne devait publier un texte sur cette question en juin 2021, mais cela a été reporté sine die. La CES est très inquiète sur ce retard inexplicable. Cette frilosité s'explique en partie par la division des États sur cette problématique, mais aussi par l'opposition du patronat européen. » Le prochain comité exécutif se tiendra les 16 et 17 mars 2022, le congrès de la CES en 2023.

Maud Carlus



8 Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

À l'issue d'un passage dans un service d'urgence, non suivi d'une hospitalisation (quatorze millions de cas par an), le patient paye, depuis le 1^{er} janvier, un forfait patient urgence (FPU) de 19,61 euros s'il ne dispose pas d'une mutuelle (trois millions de personnes). Sous certaines conditions (complémentaire santé solidaire...), l'Assurance maladie prend en charge ce forfait, réduit par ailleurs à 8,49 euros dans certains cas. Le FPU se substitue au ticket modérateur, soit le paiement par le patient de 20% des frais engagés (facture remboursable par la mutuelle), le reste étant pris en charge par l'Assurance maladie. Avec le FPU, censé aussi désengorger les hôpitaux, le paiement par le patient sera plus rapide et « automatique », indique le gouvernement. Gain attendu en 2022 : 35 millions d'euros.

V. F.

SMIC SALAIRE

10,57 €

Le Smic a augmenté de 0,9% au 1^{er} janvier 2022. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,09 euro, passant de 10,48 euros à 10,57 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3428 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3428 euros par mois pour 2022. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 132,08 € Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 301,30 € Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 470,52 € Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 169,22 € Par enfant en plus à charge.
- 66,04 € Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

- +0,2% décembre 2021 (+0,4% en novembre).
- +2,8% variation sur un an (+2,8% en novembre).

En décembre 2021, les prix à la consommation augmentent de 0,2% sur un mois et de 2,8% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2021

- 9,2% CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5% CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90% Assurance vieillesse.
- 0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15% Tranche 1.
- 8,64% Tranche 2.
- 0,024% Apec.
- 0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86% Tranche 1.
- 1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} janvier 2021

- 4,686 € (brut) Valeur du point.
- 5623,23 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1607,31 € (brut mensuel) Minimum de traitement – indice majoré 343.

- 11,10% Retenue pour pension.
- 9,2% CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5% RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.



Justice : mobilisation sans précédent pour des moyens dignes

Après l'appel à une journée « justice morte » le 15 décembre, les dix-sept organisations dont FO, qui exigent davantage de moyens et une meilleure reconnaissance, attendent toujours des réponses du gouvernement.

Magistrats, fonctionnaires des greffes et avocats étaient en grève le 15 décembre et ont participé à des rassemblements partout en France, à l'appel notamment d'Unité Magistrats FO. Ils étaient plusieurs centaines de manifestants devant le ministère de l'Économie, du jamais vu.

Le cri d'alarme est général, lancé y compris par les magistrats de la Cour de cassation, la plus haute juridiction judiciaire, et par les représentants des chefs des cours d'appel et des tribunaux judiciaires. Le syndicat Unité SGP Police-FO et l'Union FO-Justice ont aussi apporté leur soutien à la mobilisation. La France compte bien moins de procureurs, de juges ainsi que de fonctionnaires de greffes que la médiane européenne. Et cette situation conduit à de l'abattage et à une justice rendue à la va-vite, ou à des délais rallongés au-delà du raisonnable. « À cause d'un sous-financement choisi [par les gouvernements successifs, NDLR], nous sommes dans l'impossibilité de rendre la justice dans des condi-

tions dignes pour les citoyens. C'est une marque de mépris insupportable », estime Valérie Dervieux, déléguée régionale d'Unité Magistrats FO et présidente de chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris.

FO revendique des embauches massives

Les revendications de FO portent sur les moyens budgétaires nécessaires ainsi que sur les conditions et l'organisation du travail. Cela passe en premier lieu par des embauches massives, à hauteur des besoins. Le syndicat dénonce le recrutement de personnels précaires, non formés et non assermentés, et dont les postes ne sont pas pérennes. FO demande par ailleurs le passage de la catégorie B à la catégorie A pour les greffiers. Cette question des moyens ne sera pas réglée par les États généraux de la Justice dont les travaux doivent s'achever mi-février, selon la militante.



© F. BLANC

Valérie Dervieux (à gauche), déléguée régionale d'Unité Magistrats FO, devant le ministère de l'Économie le 15 décembre 2021.

Alors que l'exécutif se targue d'avoir augmenté de 8% le budget de la justice ces deux dernières années, celui-ci reste insuffisant. « Le garde des Sceaux a annoncé des recrutements de magistrats, mais le décret n'est pas paru, donc on attend », explique Valérie Dervieux, qui redoute un effet d'annonce. Depuis la mobilisation du 15 décembre, « si les critiques envers la justice sont moins systématiques », en revanche, du côté des moyens « concrètement, rien n'a changé ».

Clarisse Josselin

Sirail rachète en Italie mais refuse une prime à ses salariés

Le début de l'année pourrait être mouvementé chez Sirail, numéro deux du câblage ferroviaire en Europe et sous-traitant d'Alstom. Juste avant les fêtes, près de la moitié des salariés (sur un effectif de 183 personnes, dont 104 intérimaires) ont débrayé deux heures par jour durant quatre journées d'affilée. Leur revendication? « Que les salariés et notamment les opérateurs de l'atelier, qui sont payés au ras des pâquerettes malgré leur savoir-faire spécifique, touchent

une "prime Macron" de 1000 euros. Le P-DG a dit : c'est trop », s'indigne Patrice Pomar, délégué FO du site.

Premier conflit en dix ans

Et pour cause. Le groupe Sirail a annoncé en novembre avoir racheté la société italienne IGM. « L'entreprise clame qu'elle se porte bien, mais ne souhaite pas donner quoi que ce soit à ses salariés », s'insurge Jean-Paul Delahaie, secrétaire de

l'USM-FO du Nord. « On prévoit une rentabilité à 3,9% sur 2021, avance Patrice Pomar. On produit de la richesse et on n'en profite pas! » Pour l'instant, tandis que les stocks sont au plus haut, si le mouvement de grève n'a pas encore repris, les négociations promises par la direction non plus. Et dans cette entreprise qui n'avait pas connu de conflit social « depuis plus de dix ans », explique Jean-Paul Delahaie, là, c'est le ras-le-bol ».

Fanny Darcillon

Seb/Tefal : grève victorieuse sur les salaires et l'emploi

Une augmentation salariale et des embauches : après une semaine de blocages, les salariés du fleuron français du petit électroménager ont obtenu que l'entreprise réponde aux revendications en y consacrant une part des bénéfices réalisés depuis la crise Covid.

Six jours et six nuits, week-end compris : c'est le temps qu'il aura fallu aux salariés de l'usine Tefal de Rumilly (Haute-Savoie) pour faire plier la direction du groupe Seb, propriétaire de la marque. À la clé, en ce début d'année, l'obtention de nombreux acquis. En décembre, les négociations annuelles obligatoires (NAO) s'annonçaient décevantes, avec une augmentation des salaires que la direction entendait limiter à 1,6%. « *Tout le monde était en colère*, raconte Jean-

Claude Petit, délégué central FO chez Tefal et coordinateur FO au sein du groupe Seb. Ces NAO ont constitué « *la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, et cela en soulignant un profond mal-être au travail : on n'a jamais connu autant de démissions et de burn-out* ».

Lutter contre la désindustrialisation silencieuse

À la veille des fêtes de fin d'année, des blocages stratégiques ont donc été menés par près d'un tiers des salariés : le bâtiment des expéditions et le magasin de matières premières qui alimente toute l'usine. « *Tefal a perdu 800 000 euros de produits fabriqués qui ne partaient pas du site*, souligne Jean-Claude Petit, *alors qu'au départ on demandait 20 euros d'augmentation par personne ! Ce n'était pas la mer à boire.* »

D'autant plus que « *le secteur du petit électroménager a surfé sur la vague Covid en faisant des bénéfices records*, appuie Éric Keller,

secrétaire fédéral de la Fédération FO-Métaux. *On va simplement chercher ce qu'on nous doit, à commencer par le respect* ».

Par leur action, les salariés ont obtenu une augmentation salariale de 2,1% en janvier, le doublement du nombre de bénéficiaires d'augmentations individuelles, quinze embauches en plus des cinquante qui avaient déjà été obtenues, et le retour du choix du salarié quant au dépôt des dates de la cinquième semaine de congés payés, jusqu'alors imposées par la direction. Ces acquis constituent une victoire particulièrement importante dans un secteur qui connaît une « *désindustrialisation silencieuse* », indique Éric Keller : de 2500 CDI à la fin du siècle dernier, Tefal est passé à 1650 salariés aujourd'hui – en même temps que Seb rachetait des usines en Asie. « *Année après année, ceux qui partent ne sont pas remplacés*, déplore Éric Keller, *alors que ce sont des groupes comme celui-ci, qui sont en très bonne santé, qui devraient montrer l'exemple sur les relocalisations.* »

Fanny Darcillon

Chez Solocal, FO appelle la direction à revoir son projet d'accord sur le télétravail

Entamée en février 2021, la renégociation de l'accord télétravail achoppe toujours chez Solocal (ex-PagesJaunes, 2 200 salariés). Le projet de la direction, mis à signature jusqu'au 7 janvier, n'a recueilli l'aval d'aucun syndicat. « *FO ne signera pas ce texte moins-disant* », martèle Frédéric Gallois, délégué syndical, qui appelle la direction à revoir sa copie.

Pas d'indemnisation du télétravail déclenché par une pandémie

Le désaccord principal porte sur l'extension des horaires de « *joignabilité* » des télévendeurs, que la direction veut im-

poser au-delà des plages de présence obligatoire sur site, instaurées en 2000 par l'accord de réduction du temps de travail. FO revendique aussi trois jours de télétravail par semaine (cinq pour les informaticiens), quand Solocal se limite à deux pour tous. Surtout, le syndicat refuse son distinguo entre le télétravail et « *le travail à distance* », déclenché occasionnellement (grève des transports) ou en cas de force majeure (pandémie), qui ne donnerait pas droit à l'indemnité télétravail. Que Solocal réduit d'ailleurs dans son projet, de 7,50 euros par jour aujourd'hui à 2 euros. « *Cela contrevient aux dispositions de l'ANI du 26 novembre 2020* », rappelle le DS FO.

Élie Hiesse



QUI MIEUX QU'UN CRÉATEUR DE DROITS

POUR VOUS DÉFENDRE



fo-cadres.fr

Cadres, des salariés à part entière et non entièrement à part!

Figures de la modernité industrielle et de la montée des classes moyennes, les cadres sont une composante majeure du monde du travail. La croissance continue de leur effectif ne saurait toutefois masquer la dégradation de leurs conditions de travail. Dans un contexte de crise économique, jugés mieux lotis que d'autres, ils sont pris pour cible et leurs droits sont fréquemment remis en cause.

Au rythme des restructurations capitalistiques et des investissements spéculatifs, la figure de l'actionnaire s'est imposée, renforçant un capitalisme prédateur écrêtant la valeur actionnariale tout en privilégiant l'immédiateté et la liquidité des actifs au détriment du temps long et de l'in-

vestissement industriel. De fusions en restructurations, de plans sociaux en licenciements pour motif personnel, les cadres font ainsi les frais de choix dictés par les dogmes du marché. Une situation qui révèle, parfois avec violence, l'impermanence de leur emploi et la fragilité de leur position.

Davantage exposés aux réquisits de productivité et de rentabilité d'entreprises plus soucieuses de fidéliser leurs actionnaires que leurs talents, les cadres n'hésitent plus à affirmer leur proximité avec l'ensemble des salariés pour dénoncer notamment l'intensification du travail, le stress, les journées sans fin et les inégalités salariales.

Lors du XIV^e congrès de FO-Cadres, qui s'est tenu les 2 et 3 décembre

2021 à Paris, avec plus de cent dix délégués et en présence du secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, les interventions ont rappelé la nécessité d'être à l'écoute des cadres pour améliorer leurs conditions de travail et reconnaître leurs spécificités sans les déprotéger. Les entreprises comme les administrations ne peuvent fonctionner sans la contribution des cadres. La compétitivité, trop souvent réduite et résumée à sa seule dimension prix, doit être revue et corrigée à l'aune de l'apport essentiel que représente l'économie de la coopération et de l'innovation. Pour FO-Cadres, la transformation du monde économique et du travail sous l'impulsion de la révolution numérique est l'occasion de revenir sur le rôle essentiel des cadres dans une économie de l'innovation, où les capacités d'adaptation, de réactivité mais également de coopération sont déterminantes. Cela exige de réhabiliter le rôle des cadres experts comme celui des managers, dont l'attrait du poste fait aujourd'hui défaut faute d'une réelle reconnaissance de l'engagement professionnel.

La syndicalisation des cadres est un impératif tant pour les cadres eux-mêmes que pour le syndicalisme libre et indépendant dans son ensemble. FO-Cadres en est convaincue depuis toujours. Avec plus d'énergie encore elle poursuivra ses actions et mettra ses outils au service du développement. La semaine FO de l'adhésion syndicale, prévue du 17 au 22 janvier 2022, sera une occasion supplémentaire de s'engager avec l'ensemble des militants de l'organisation pour la justice sociale.

Éric Peres



Le CFMS : former, développer et émanciper



Rachèle Barrion,
secrétaire
confédérale
chargée du
secteur de
la formation
des militants
syndicalistes.

La formation et l'éducation syndicales sont une priorité pour notre organisation. Former des adhérents pour en faire des militants éclairés, former aussi et en permanence des militants actifs, c'est permettre à chacun d'être un acteur de l'organisation. Plus largement, il s'agit aussi de respecter et faire respecter nos valeurs de démocratie et de liberté syndicales.

Le CFMS, le centre de formation des militants syndicalistes FO, composé de dix salariés et vingt-cinq animateurs, est l'outil politique et technique pour former au plus près du terrain les camarades. Il s'agit de leur donner les moyens pour développer leur syndicat, entretenir et consolider les fondations de notre confédération.

Le nombre de stages ainsi que celui de stagiaires ne cessent de croître. En 2019, 11000 stagiaires ont suivi 1075 formations portant sur la découverte et les moyens du syndicat, sur la négociation et la connaissance des droits, la découverte de l'économie, ou encore sur le handicap, la communication...

Le CFMS propose également des stages sur mesure pour les syndicats, qui permettent de mieux appréhender les contraintes liées à l'environnement de l'entreprise. Des élus, à l'instar de ceux d'Air France, Auchan, Enedis, Hermès, La Poste, Pôle emploi, Pro BTP, Safran, Seris Security, SNCF, ont pu être formés.

Avec la crise sanitaire, il a fallu faire preuve de réactivité et de créativité pour ne pas laisser nos adhérents sans formation. Durant cinq semaines, pendant les confinements, le CFMS a donc déployé de nouveaux outils numériques et mis en place des stages en visio sur quinze thématiques différentes. Près de cinq cents stagiaires ont participé à ces sessions,

dont un nouveau public de jeunes et de cadres, intéressés par ce dispositif.

Création d'une plate-forme en ligne

La transformation numérique a aussi conduit le CFMS à créer une plate-forme en ligne : **cfms.force-ouvriere.fr**. La digitalisation de la formation syndicale est un atout pour développer et valoriser notre action, toucher les adhérents en utilisant de nouveaux modes d'apprentissage, en intégrant les technologies du numérique aux différents dispositifs de formation. Cependant, il n'est pas question d'opposer présentiel et digital, mais bien de les rendre complémentaires.

Cette plate-forme élargit le catalogue des formations et offre à nos adhérents des modules courts, dynamiques et accessibles partout et à toute heure. Autre changement : une inscription simplifiée en ligne des adhérents aux formations en présentiel via e-FO, inscription toujours validée par le syndicat et son UD.

La formation de formateurs

Les animateurs voient leurs pratiques et outils évoluer. C'est pourquoi le CFMS travaille avec l'Institut du travail de Bourg-la-Reine pour leur apporter des connaissances nécessaires à leur métier, notamment avec un enseignement en sciences de l'éducation. Les instituts du travail sont des lieux de rencontre et de confrontation entre les savoirs académiques et militants. La confédération participe activement à la gestion des ISST et préside depuis peu l'IDT de Strasbourg ainsi que l'ISST de Bourg-la-Reine.

La formation est un bel outil pour la classe ouvrière en termes d'émancipation, de défense et de conquête. Le CFMS est incontournable pour le développement de notre organisation.

Secteur de la Formation des Militants Syndicalistes

Sylvia Veitl, nouvelle secrétaire générale de la fédération FO-Pharmacie

Sylvia Veitl, 45 ans, a été élue le 5 décembre dernier secrétaire générale de la Fédération FO de la Pharmacie, et succède à Jacques Techer. La juriste en droit social compte porter à 20% l'audience de FO dans ce secteur d'ici à 2025.

Quand Sylvia Veitl est montée à la tribune le 5 décembre 2021, juste élue secrétaire générale par le 42^e congrès de la Fédération FO des métiers de la pharmacie, des laboratoires de biologie médicale, des cuirs et habillement, elle a rendu un hommage appuyé à ses parents. « *Sans leur sacrifice financier, je ne serai pas là où je suis. Je suis la seule de la famille à être diplômée* », précise la native de Mulhouse (Haut-Rhin). Issue d'une famille de mineurs et d'ouvriers textile, elle est la fille d'un ancien chef de vente de Renault qui, dit-elle pudiquement, a changé plusieurs fois de métier pour assurer l'éducation de ses quatre enfants.

Spécialiste de la négociation collective et de l'emploi

Ses origines modestes sont « *une grande fierté* » pour cette titulaire d'un DEA en droit social, et assurément le terreau où elle puise sa détermination à agir. Elles dessinent la clé de son entrée à FO : « *La promotion sociale est une des valeurs fortes défendues par l'organisation* », souligne Sylvia. Sitôt son parcours universitaire achevé, elle rejoint en 2004 le service juridique de la FGTA-FO (Fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation et du tabac) pour accom-

pagner les militants lors des négociations d'accords d'entreprise et de branche, et s'y illustre par sa ténacité.

Lorsque Stéphane Lardy est élu secrétaire confédéral en 2007, elle devient assistante confédérale et se dédie aux questions d'emploi. Contrat de génération, sécurisation de l'emploi... pendant dix ans elle sera de toutes les négociations interprofessionnelles, tout en représentant la confédération au Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), cette instance de concertation multipartite chargée depuis 2005 d'établir des perspectives à moyen et long terme. « *C'est un lieu qui permet d'expliquer les revendications de FO, surtout leur genèse, au collège patronal et à des acteurs qui ne les connaissent pas.*

C'est un "plus" pour trouver des voies de passage en négociation », souligne-t-elle. Ses talents de stratège, la militante les met depuis fin 2016 au service de la Fédération FO des métiers de la pharmacie, pour faire du développement. Au congrès d'Archacchon, Sylvia est élue secrétaire fédérale adjointe pour le secteur Cuir et Habillement. Quant aux résultats de la fédération, ils parlent d'eux-mêmes avec une représentativité moyenne passant de 15,18% en 2017 à 16,69% en 2021.

« *Ces résultats sont le fruit de la mobilisation des militants* », précise la quadra, qui a renforcé leur formation. Une recette éprouvée pour celle qui est devenue, en 2019, la première présidente de l'Opcos des entreprises de proximité (EP). Désormais secrétaire générale de la fédération, elle vise une

audience de 20% en 2025 pour le secteur FO des métiers de la pharmacie, des laboratoires de biologie médicale, des cuirs et habillement.

« *Mon mandat sera offensif. L'enjeu est de faire perdurer la tendance positive en place depuis 2017* », souligne-t-elle.

Son plan de bataille : rajeunir, féminiser les rangs des militants et convaincre plus de cadres de les rejoindre. Pour cela, Sylvia Veitl travaille depuis des mois avec la fédération FO-Cadres. En anticipation.

Élie Hiesse



